



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

La trajectoire de réchauffement de référence POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (TRACC)

Boussole de la politique
d'adaptation au changement
climatique, elle entre dans le
code de l'environnement



Canicules, feux de forêt, sécheresse, inondations... l'année 2025 qui s'achève constitue un avant-goût des impacts attendus en France à moyen terme en cas de poursuite des politiques climatiques mondiales actuelles. Selon les scientifiques de Météo-France, l'été 2025, troisième été le plus chaud en France, serait considéré comme un été relativement frais d'ici la fin du siècle.

Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique, publié le 10 mars 2025, a pour objectif de mettre en place d'ici 2030 les actions nécessaires pour adapter la France au réchauffement climatique attendu. Il propose de rendre systématique la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques publiques : santé, économie, agriculture, biodiversité, éducation, travail, urbanisme, logement, transports, culture...

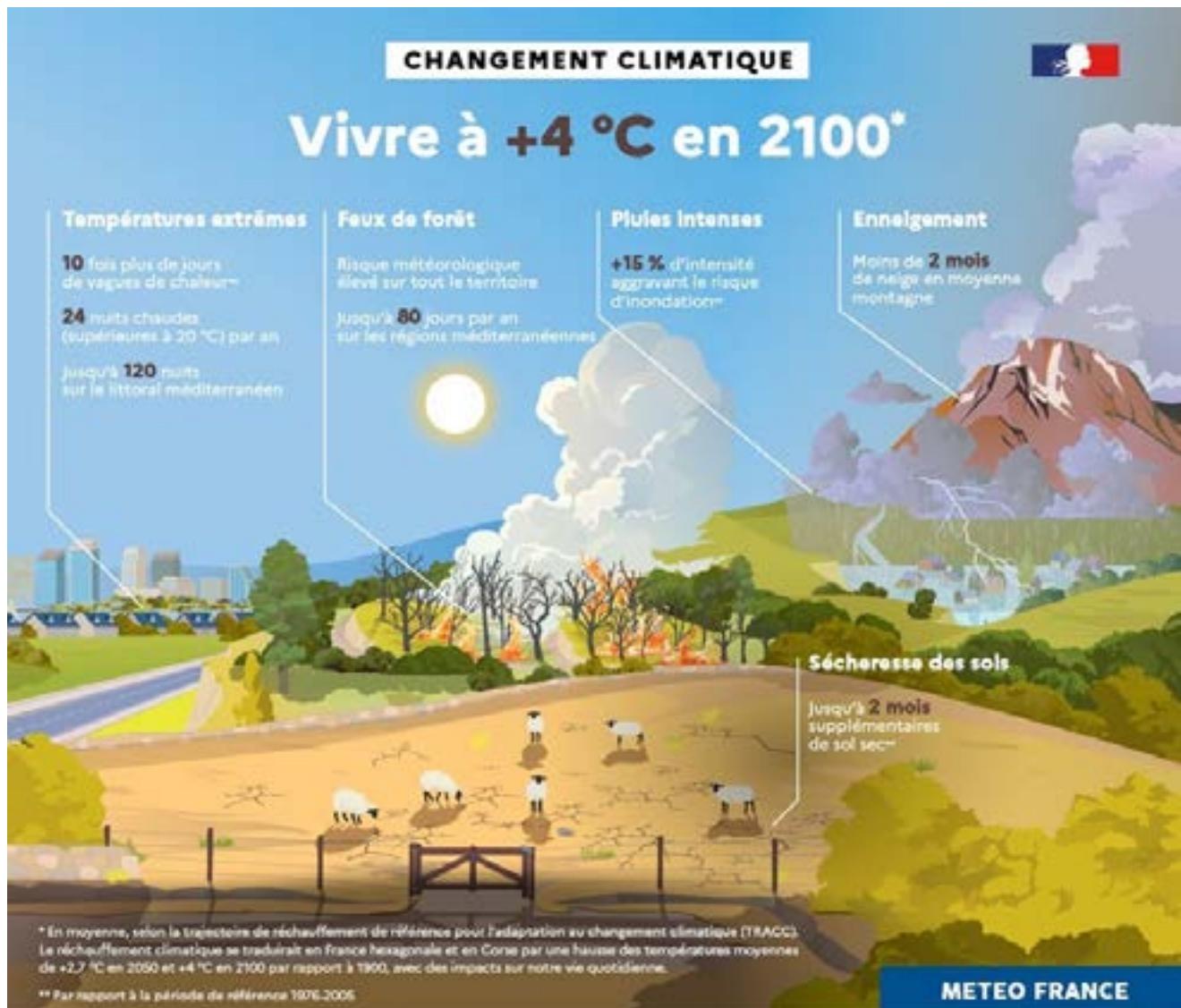
Ce plan repose pour la première fois sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), fondée sur le scénario tendanciel selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) qui tient compte des politiques climatiques en place et des engagements des États signataires de l'Accord de Paris. Celui-ci nous mènerait vers un réchauffement mondial de 3°C à la fin du siècle, soit au-delà des objectifs de

l'Accord de Paris de rester nettement sous les 2°C de réchauffement et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C.

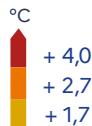
Dans ce cadre, pour la France hexagonale et la Corse, cette trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) est ainsi de 2°C en 2030, 2,7°C en 2050 et de 4°C à horizon 2100, avec des valeurs spécifiques déterminées pour les outre-mer.

Cette trajectoire a pour objectif de constituer une référence partagée commune afin de réduire les incertitudes dans les décisions et d'aider les acteurs (publics, privés, citoyens) à évaluer et prendre des décisions tout en prenant en compte les contextes locaux. Au-delà de l'information, il est important d'intégrer cette trajectoire de réchauffement de référence dans notre cadre juridique.

EN FRANCE +4 °C EN 2100, QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE CONCRÈTEMENT ?



Projection des impacts du changement climatique en France hexagonale d'ici 2100



2030

2050

2100



FEUX DE FORêt



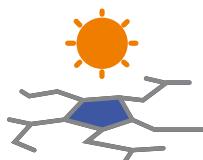
Évolution de la surface de territoire à risque de feu par rapport aux années 1990



ENNEIGEMENT



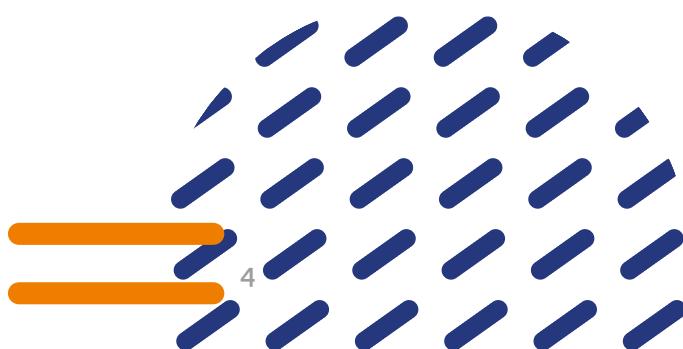
Baisse de l'enneigement en moyenne montagne par rapport aux années 1990



SÉCHERESSE



Évolution de la surface de territoire en sécheresse par rapport aux années 1990



LA TRACC FAIT DÉSORMAIS PARTIE DU CADRE JURIDIQUE FRANÇAIS

Le décret en Conseil d'État, publié le 23 janvier 2026, intègre la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique dans le code de l'environnement en indiquant ses modalités d'élaboration et les conditions de sa mise à jour. Le décret est accompagné d'un arrêté qui vient préciser les niveaux de réchauffement de cette trajectoire et la mise à disposition des projections climatiques territorialisées correspondantes par Météo-France. Les projets de décret et d'arrêté ont été soumis à la consultation du public du 5 septembre au 1^{er} octobre 2025. La synthèse des contributions reçues est disponible en ligne.

L'approche retenue est d'intégrer la TRACC dans le code de l'environnement pour pouvoir progressivement y faire référence dans tous les documents de planification et sectoriels pertinents.

Comme le prévoit le PNACC (mesure 23), en concertation avec les collectivités territoriales, ces réglementations sectorielles seront progressivement révisées pour intégrer la TRACC, en commençant par le décret relatif aux Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) (1^{er} trimestre 2026) et la prise en compte de la TRACC dans l'évaluation environnementale des projets.

L'opportunité d'intégrer la TRACC dans d'autres réglementations fera l'objet d'une évaluation au cas par cas.

Une intégration de la TRACC directement dans la politique de prévention des risques naturels majeurs

En déclinaison du PNACC-3, la politique de prévention des risques naturels majeurs évoluera pour prendre en compte la TRACC dans les outils concernés. Cette approche nécessite, dans un premier temps, de réaliser les études qui caractérisent l'évolution des phénomènes majeurs pris en référence dans la politique de prévention puis, le cas échéant, de réviser la réglementation correspondante. Elle nécessite

enfin d'intégrer progressivement cette nouvelle connaissance dans les documents de planification tels que les plans de prévention des risques naturels, afin notamment d'organiser l'urbanisation dans les territoires au regard de leur exposition prévisible du fait du changement climatique.

Ce travail a été déjà initié et sera étendu progressivement aux différents phénomènes selon le calendrier prévisionnel suivant.

- Inondations (submersion marine, débordement de cours d'eau et ruissellement) : mise à jour des modalités d'élaboration des plans de prévention des risques en 2026.
- Retrait-gonflement des argiles (RGA) : afin de prévenir les désordres sur les bâtiments liés au RGA et prendre en compte les effets du changement climatique caractérisés par la forte sinistralité de ces dernières années, un projet d'arrêté en cours de consultation met à jour la carte nationale d'exposition, zonage devenu réglementaire pour ce phénomène depuis 2020.
- Feux de forêts et de végétation : réalisation des études en 2026 pour l'élaboration en 2027 de la carte nationale de sensibilité au danger prévisible de feux de forêt et de végétation intégrant la TRACC, levier essentiel de la prévention dans le contexte de l'intensification et l'extension des feux de forêt et de végétation.
- Risque d'origines glaciaire et périglaciaire (ROGP), en croissance avec l'augmentation des températures en montagne : finalisation fin 2025 dans les Alpes de la démarche de levée de doutes visant à identifier les zones à risques sur lesquelles prioriser l'action. Cette démarche se poursuit en 2026 dans les Pyrénées.

COMMENT LA TRACC VA-T-ELLE ÊTRE UTILISÉE AU NIVEAU NATIONAL, DANS LES TERRITOIRES ET PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES ?

La fixation d'une trajectoire commune de réchauffement de référence est un préalable pour calibrer une Stratégie d'adaptation au changement climatique. Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit ainsi :

- de prendre en compte la TRACC dans la doctrine de prévention des risques naturels majeurs, en particulier dans les plans de prévention des risques naturels (action 3 de la mesure 3, action 3 de la mesure 6 et [action 1 de la mesure 7 du PNACC](#)) ;
- d'engager un travail avec les collectivités pour définir les modalités d'introduction de la TRACC dans les documents de planification et sectoriels locaux pertinents ([action 1 de la mesure 23 du PNACC](#)) ;
- d'améliorer la planification de la gestion de l'eau en intégrant systématiquement la TRACC dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ([action 2 de la mesure 21 du PNACC](#)) ;
- de prendre en compte la TRACC dans les rénovations du parc immobilier de l'État ([action 1 de la mesure 12 du PNACC](#)) ;
- d'intégrer progressivement la TRACC dans l'ensemble des normes et référentiels techniques de conception, d'exploitation et de maintenance des infrastructures, en particulier de transports, d'énergie et de télécommunication ([mesure 24 du PNACC](#)) ;
- de définir la manière de prendre en compte la TRACC dans le cadre applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE ([action 1 de la mesure 19 du PNACC](#)) ;
- pour les grandes entreprises du secteur de l'énergie et des transports, de réaliser des études de vulnérabilité et des plans d'action d'adaptation au changement climatique selon la TRACC ([action 1 de la mesure 33 du PNACC](#)) ;
- de mettre en place un diagnostic d'évaluation de la résilience des exploitations agricoles au changement climatique selon la TRACC ([action 1 de la mesure 37 du PNACC](#)) ;
- d'intégrer la TRACC dans l'évaluation environnementale ([action 1 de la mesure 40 du PNACC](#)) ;
- de réaliser un diagnostic de vulnérabilité intégrant la TRACC pour les espèces vulnérables ([action 2 de la mesure 43 du PNACC](#)).

Étape par étape, le Plan national d'adaptation au changement climatique nous prépare à habiter la France à +4°C, à travailler à +4°C, à nous déplacer à +4°C et à vivre dans une France à +4°C.

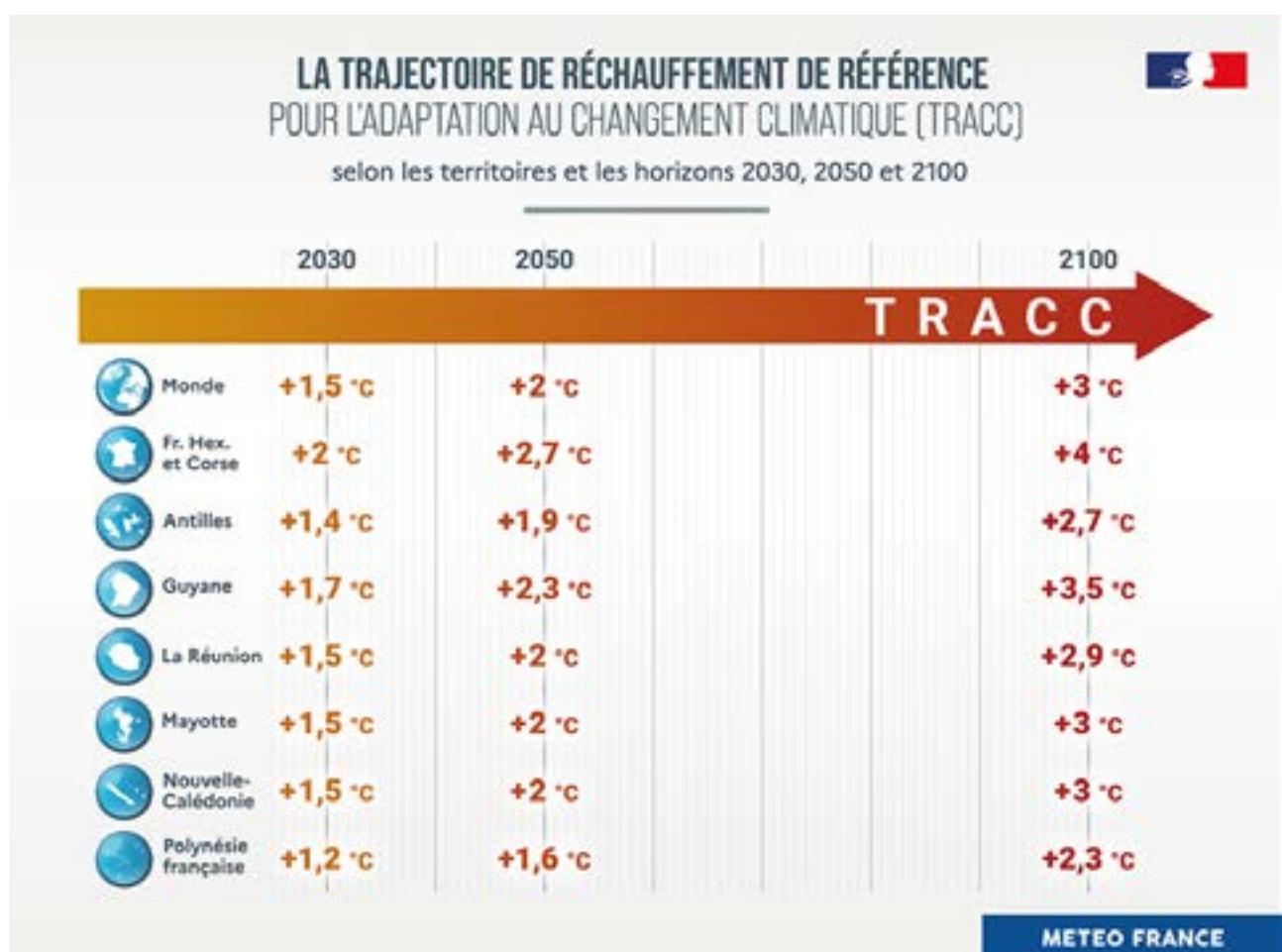
Pour mener à bien ces actions, les acteurs de l'adaptation au changement climatique peuvent s'appuyer sur un ensemble de services climatiques mettant à leur disposition les différentes données climatiques de référence aux échelles nationale et locale et permettant déjà de les exploiter pour l'aide à la décision. Ces projections climatiques locales sont d'ores et déjà disponibles gratuitement.

Données climatiques

Le [portail DRIAS](#), Les futurs du climat, mis en œuvre par Météo-France, propose un accès libre et gratuit aux données des projections climatiques régionalisées ajustées pour l'Hexagone, la Corse et les outre-mer. Ce site est organisé autour de trois espaces distincts qui permettent aux usagers de s'approprier progressivement les données disponibles sur le portail. Les données et indicateurs calculés selon la TRACC sont téléchargeables gratuitement dans l'espace "Données et produits". Des cartes téléchargeables et zoomables à l'échelle régionale ou

départementale sont proposées ainsi qu'un ensemble d'informations décrivant les jeux de données mis à disposition, les diagnostics associés et les retours d'expérience de leur utilisation.

Depuis septembre 2025, Météo-France met progressivement à disposition sur le [portail DRIAS](#), Les futurs du climat de nouvelles projections climatiques à l'échelle locale pour les territoires ultra-marins où le niveau de réchauffement sera différent de celui de l'Hexagone.



Données sur l'eau

Le [portail DRIAS-Eau](#), construit selon les principes du portail DRIAS, répond à la demande des gestionnaires de l'eau de pouvoir accéder facilement aux données de simulations hydrologiques sur leurs bassins (résultats du projet national Explore 2) afin de prendre en compte le changement climatique, notamment dans

leur schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ce portail s'adresse également aux élus locaux, bureaux d'étude et professionnels d'une activité en rapport avec la gestion de l'eau. Les résultats sont désormais disponibles pour les différents niveaux de réchauffement de la TRACC.

Données sur l'élévation du niveau moyen de la mer

Dans le cadre du PNACC, le BRGM a réalisé une étude portant sur l'actualisation et la régionalisation des valeurs de référence d'élévation du niveau moyen de la mer à l'aune de la TRACC.

L'élévation du niveau de la mer, conjuguée aux phénomènes tempétueux et aux perturbations du cycle de l'eau continentale, fragilise les défenses du littoral. Les territoires littoraux exposés au recul du trait de côte et au risque de submersion marine doivent donc à la fois anticiper et organiser leur transformation sur le temps long. L'objectif de l'étude du BRGM est de présenter les projections de niveau moyen de la mer pour la France (Hexagone, Corse et outre-mer) correspondant à la TRACC.

Ce rapport va permettre de mettre à jour les niveaux de référence de plusieurs politiques publiques, dont notamment :

- l'adaptation du référentiel de la prévention des risques de submersion marine selon la TRACC¹ ;
- l'accompagnement des élus et leurs services dans l'élaboration des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte à horizons trente et cent ans, en veillant à la prise en compte de la TRACC dans la méthodologie d'élaboration de ces cartes² ;
- l'accompagnement des grands ports maritimes dans leurs réflexions d'adaptation au changement climatique tant au niveau de leur aménagement que de leurs installations critiques³ ;
- l'accompagnement des opérateurs et gestionnaires des grandes infrastructures de transports concernées par l'aléa submersion marine à horizons trente et cent ans dans le cadre des études de vulnérabilité qu'ils doivent mener afin d'établir leurs plans d'adaptation au changement climatique⁴.



1. **Action 3 de la mesure 3 du PNACC-3 :** Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques

2. **Action 3 de la mesure 4 du PNACC-3 :** Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement du territoire

3. **Action 1 de la mesure 30 du PNACC-3 :** Assurer la résilience des transports et des mobilités

4. **Action 1 de la Mesure 30 du PNACC-3 :** Assurer la résilience des transports et des mobilités

LES OUTILS POUR ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOS TERRITOIRES ET IDENTIFIER DES SOLUTIONS D'ADAPTATION

Toutes les régions françaises ne sont pas exposées ni sensibles de la même façon aux différents risques climatiques. Météo-France a développé plusieurs outils permettant aux acteurs locaux (élus et agents publics locaux, entreprises, associations, citoyens, etc.) de visualiser rapidement et simplement les impacts actuels et futurs du changement climatique selon la TRACC. Cette connaissance des impacts locaux du changement climatique vient accompagner les territoires dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique.



Climadiag Commune

fournit des indicateurs climatiques aux horizons temporels de la TRACC pour chaque commune ou EPCI.



Climadiag Entreprise

permet à une entreprise de tester sa sensibilité aux aléas climatiques et d'anticiper les risques futurs pour chacune de ses activités.



ClimSnow

issu des recherches de Météo-France, Inrae et Dianeige, permet de quantifier l'impact du changement climatique sur l'enneigement en stations de sport d'hiver.



Climadiag Agriculture et forêt

développé en collaboration avec Solagro, Climadiag Agriculture et forêt permet aux acteurs des filières agricole et forestière d'évaluer la vulnérabilité de leurs pratiques et de leurs territoires au changement climatique avec plus de 250 indicateurs ciblés par production agricole et 12 indicateurs spécifiques pour le secteur de la forêt.



Climadiag Chaleur en ville

permet de caractériser l'intensité actuelle de la surchauffe urbaine, de connaître l'évolution du nombre de nuits chaudes et très chaudes, quartier par quartier, et de simuler l'effet des politiques publiques d'adaptation.

En lien avec Météo-France, l'Ademe et le Cerema, le ministère a développé un [patch + 4°C](#) à destination des collectivités qui viennent d'achever leurs études de vulnérabilité sur la base d'autres hypothèses de réchauffement (mesure 23 du PNACC). Cette application permet de mettre en avant la potentielle aggravation locale de certains impacts (fortes chaleurs, fortes précipitations, sécheresse des sols, feux de forêt) post-2050.

Action phare du PNACC-2, [un centre de ressources sur l'adaptation au changement climatique](#) a été développé par le Cerema, sous pilotage du ministère de la Transition écologique et en partenariat avec l'Ademe et Météo-France, pour accompagner les acteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche d'adaptation au changement climatique. Le centre de ressources donne accès à un ensemble complet de ressources adaptées aux différents secteurs d'action : rapports, guides, cartographie des initiatives locales, répertoire des acteurs locaux et des appels à projet en cours.

L'accès aux ressources est adapté aux parcours d'utilisateurs (élu, technicien de collectivité, grand public, acteur économique, bureau d'études) ou par impact du changement climatique sur la santé (y compris au travail), l'eau, l'agriculture, la forêt, les sols, la biodiversité, les risques naturels, l'urbanisme, la mobilité, la pêche et l'aquaculture, le tourisme et le secteur financier. Des pages spécifiques regroupent les informations régionales. La projet-othèque du centre de ressources s'enrichit régulièrement de nouveaux exemples de solutions mises en œuvre localement.



EN SAVOIR PLUS SUR LA TRACC

Grâce à son expertise scientifique, Météo-France a établi les niveaux de réchauffement nationaux de la TRACC correspondant au scénario tendanciel du GIEC et mis à disposition les données issues des simulations climatiques et les indicateurs décrivant le climat de la France à +4°C.

Dans un rapport intitulé **À quel climat s'adapter selon la TRACC ?**, Météo-France détaille :

- dans une première partie, le processus scientifique de définition de la TRACC (méthode d'élaboration et jeux de données) et une synthèse de l'évolution des températures et des précipitations ;
- dans une seconde partie, l'évolution de la variabilité interannuelle, des extrêmes de températures, des pluies intenses et des impacts climatiques (ressource en eau et sécheresse du sol, risques de feux, enneigement en montagne, tempêtes).



EXEMPLE EN RÉGION

Chiffres clés en Bretagne selon la TRACC

L'Observatoire de l'environnement en Bretagne a publié, en mai 2025, la brochure des [Chiffres clés de l'évolution du climat en Bretagne](#) qui dresse un état des lieux de l'évolution du climat, des extrêmes et des aléas climatiques suivant la TRACC.

Présentés sous forme de cartes et d'infographies, les chiffres et projections permettent de mesurer l'ampleur du changement climatique attendu en Bretagne et de sensibiliser décideurs, collectivités, acteurs économiques et citoyens aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.



UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ÉTUDES D'IMPACT À L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Ce guide méthodologique publié par le Commissariat général au développement durable (CGDD) vise à accompagner les porteurs de projet dans l'intégration des impacts du changement climatique au sein de leurs études d'impact. Il met l'accent sur la nécessité d'évaluer, dès la phase de conception, la vulnérabilité des projets face aux risques climatiques, afin d'identifier et d'adopter les stratégies d'adaptation les plus efficaces.

En s'appuyant sur la **TRACC**, le guide insiste sur le renforcement de la résilience des projets. Il souligne également l'importance d'analyser les interactions entre le projet et le changement climatique, notamment lorsque le climat aggrave les impacts environnementaux du projet ou que le projet lui-même accroît la vulnérabilité des milieux naturels.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORêt, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*